



Division des Personnels  
Enseignants

DP4

Référence  
2015-08-31

D.D.E.E.A.S

Dossier suivi par  
Aurélië PARIS

Téléphone  
04 91 99 67 51  
Fax  
04 91 99 67 81  
Mél.

Ce.ia13dpcf1@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Ouverture au public  
Du lundi au vendredi  
De 08h30 à 17h00

Le Directeur Académique des Services

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs  
et Professeurs des Écoles

- S/C ♦ de Mesdames et Messieurs les I.E.N.  
♦ de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
de S.E.G.P.A.  
♦ de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'Établissements spécialisés

Marseille, le 15 septembre 2015

**OBJET** : Examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée spécialisée (D.D.E.E.A.S.) – **Session 2016**.

**REF.** : Arrêté du 19 Février 1988 modifié, arrêté du 21 Juillet 2009 paru au B.O. n° 31 du 27 Août 2015.

J'ai l'honneur de vous informer que la procédure d'inscription est désormais dématérialisée. Les inscriptions à l'examen cité en objet auront lieu du 01 Septembre 2015 au 15 Octobre 2015 à partir de l'adresse électronique suivante :

<http://www.siec.education.fr/votre-examen/education-specialisee/ddeas>

Les dossiers dûment complétés devront parvenir au plus tard le **15 Octobre 2015** à l'adresse suivante :

**Maison des Examens - SIEC**  
**Bureau DEC 3 (DDEAS)**  
**7 rue Ernest Renan**  
**94749 ARCUEIL Cedex**

**Les épreuves se dérouleront à la Maison des Examens - SIEC, 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL Cedex, où les mémoires devront parvenir pour le 13 Mai 2016.**

- L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 13 Juin 2016 de 9 heures à 13 heures ;
- Les épreuves orales se dérouleront à partir du 14 Juin 2016.

Signé

Patrick GUICHARD